

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019

Au cours de sa séance du 26 septembre 2019 à 18h30, le Conseil Municipal a :

➤ **effectué des inscriptions et transferts de crédits au sein du budget 2019.**

Il s'agit notamment d'abonder les crédits déjà inscrits à l'opération « Groupe scolaire » - jeux cour maternelle et de monopoliser des crédits pour modification du réseau d'eau potable à l'intérieur du 35 rue de Metz.

➤ **modifié sa délibération du 02 avril 2019 relative à la participation financière à la sortie des aînés.**

Le Maire a proposé de porter à 27 € la participation financière communale fixée à 25 € lors de la délibération du 02 avril 2019. Le nombre de participants étant supérieur à 50 personnes, le coût de cette sortie a été ramené à 57 € au lieu de 60 € prévu initialement.

➤ **modifié le tableau des emplois de la commune.**

Le recrutement d'un agent contractuel pour 6 mois a été autorisé pour compenser dans un premier temps le départ par mutation d'un fonctionnaire.

Un emploi au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe a été ouvert pour conserver un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

➤ **autorisé la signature d'une convention de services informatiques entre la commune et la Métropole.**

L'intervention de cette convention est notamment justifiée par la mise en place d'une plateforme e-services sur le site de la commune et de la métropole afin de permettre aux usagers de réaliser des démarches en ligne et ainsi formuler des demandes sur divers domaines : déchets-propreté, stationnement, voirie, éclairage public, etc ...

➤ **autorisé la signature de prestations de services achats et commande publique entre la commune et la Métropole.**

L'intervention de cette convention présente un intérêt économique évident par le groupement d'achats de fournitures dans différents domaines : administratif, informatique, hygiène, etc ... , et par le recours aux conseils et expertises relatifs à la passation des marchés publics, rédaction des pièces administratives et publicité des marchés via le profil acheteur de Metz Métropole et utilisation du profil.

➤ **refusé le renouvellement de la convention relative à la mise en commun des agents du dispositif intercommunal de Police Municipale et de leurs équipements.**

A une voix pour le renouvellement, trois abstentions et dix voix contre, le Conseil a estimé que le coût de la prestation est élevé comparé au service rendu et que le budget correspondant serait plus utile s'il était investi dans la mise en place d'une vidéo surveillance.

➤ **refusé la cession sollicitée d'un terrain communal.**

Le terrain communal concerné jouxte deux parcelles situées en zone constructible. Le Conseil n'a pas voulu compromettre l'accès et tout projet de construction sur celles-ci. La présente demande pourra être réexaminée lorsque le devenir des parcelles voisines sera fixé.

➤ **modifié sa délibération du 15 juin 2017 relative à la cession de chemins communaux inutilisés et la création d'un nouveau chemin.**

L'ensemble des frais inhérents à cette cession et cette création avaient été laissés à la charge du demandeur. Le Conseil a finalement décidé de prendre en charge la rémunération du commissaire-enquêteur.

A 19h30, le Maire a levé la séance.

Le Maire,

Arlette MATHIAS.